



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 décembre 2020, par visioconférence.

Sont présents à la visioconférence les conseillers suivants :

Mme Mylène Vézina, MM. Donald Dubé, Christian Beaulieu, Ghislain Blais et Jean Lemay formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Savoie.

Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, est aussi présente à la visioconférence.

2020-246 Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de


violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer Saint-Valérien municipalité alliée contre la violence conjugale.

(S) Marie-Paule Cimon
Directrice générale

(S) Robert Savoie
Maire

Copie certifiée conforme le 9 décembre 2020.



Marie-Paule Cimon, directrice générale/secrétaire-trésorière